

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220509

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

12 mai 2022

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHÉ Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, LEDRU Jacky, membres suppléants.

Date d'affichage

12 mai 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 33

Votants : 38

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à Renaud GAUTHIER

M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIÉR

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

M. MÉTAIS Didier

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU

Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220518-D20220509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Mme Cindy GAUTHIER est nommée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2022 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président présente la décision modificative n°1 qui consiste à ajouter des crédits en dépenses d'investissement, pour donner suite au paiement, sur l'exercice 2022 d'une facture de l'année dernière qui n'avait pas été transmise par le fournisseur en 2021.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
20	2051	Concessions et droits assimilés	250,00 €	200,00 €	450,00 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00 €	- 200,00 €	7 800,00 €
				- €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 19 mai 2022

Le Président,
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS